

M É M O I R E

Adressé aux Municipalités, Chambres de Commerce & Villes Maritimes de France, par M. DE LAHORIE, Député des Habitans de la Ville de Saint-Pierre la Martinique, contenant le tableau affreux de leur position actuelle; & les moyens à employer auprès de l'Assemblée Nationale, pour détourner les malheurs qui vont achever de perdre le Commerce de France, si les deux Vaisseaux la Ferme & l'Embuscade, au lieu de protéger les quarante-deux Navires qui sont mouillés devant cette rade pour y prendre charge, ils emploient leurs forces à empêcher toute communication avec lesdits Habitans.

M E S S I E U R S ,

JE suis Français. J'ai toujours été, & suis plus que jamais attaché à ma patrie : mon bonheur est dans celui de mes Concitoyens ; leurs malheurs sont les miens ; mon sang est prêt à couler pour leur défense, celle de l'État, & le soutien de sa Constitution.

Ce sont les titres sous lesquels j'ose me présenter à tous les Négocians & Citoyens du Royaume.

Deux objets m'ont obligé de traverser les mers dans la plus rigoureuse saison de l'année,

A

sur une fragile barque. Les Habitans de la Ville de Saint-Pierre que j'ai laissés entourés de vingt mille esclaves révoltés, soutenus par le Vaisseau du Roi la Ferme & la Frégate l'Ambuscade : ces malheureux Patriotes, bientôt victimes de leurs vertus , m'ont envoyé vous présenter le tableau affreux de leur état actuel.

Le second objet , non moins important , est que quarante-deux Navires de France actuellement sur la rade de Saint-Pierre, sont sans espoir d'obtenir leur chargement , parce que deux Décrets de l'Assemblée coloniale de la Martinique ont défendu l'introduction d'aucunes denrées coloniales à Saint-Pierre : les forces navales sont employées à soutenir cette indiscrete & criminelle résolution , puisqu'elles envoient elles-mêmes les denrées dans les Isles étrangères : Le Commerce va donc éprouver la perte entière de ses expéditions.

Ces objets m'ont paru d'une telle importance , que l'évidence des dangers ne m'a point arrêté ; j'ai trompé la vigilance de mes ennemis , qui sont aussi ceux de l'Etat ; j'ai lutté contre les flots pour venir vous instruire du péril évident qui menace nos freres , & de la ruine de votre Commerce.

Depuis l'époque de l'administration de M. de Vioménil , jusqu'à celle de l'arrivée de M. Damas , vous avez été successivement instruits des dissensions intestines qui troubloient cette Colonie , alors si florissantes , MM. les Députés de cette Ville vous auront fait part des terribles événemens arrivés dans le courant de Juin dernier ; comme témoin oculaire de ces mal-

heureuses scènes ; j'aurai l'honneur de vous en donner un rapide détail , qui ne sera pas embelli par une brillante composition ; mais il sera vrai , & c'est à vous , Messieurs , qu'on peut , avec confiance , présenter la vérité dans toute sa pureté & sans ornemens.

L'attentat commis par les Mulâtres libres & affranchis de la Ville de Saint-Pierre , nécessita une prompte justice à l'instant & sur le lieu du délit ; cette fermeté arrêta le torrent qui devoit entraîner tous les Citoyens de cette Ville dans un massacre affreux. C'est donc de ce jour (3 Juin) que les malheurs de la Ville de Saint-Pierre se sont accrus ; ce jour fut le terme de sa prospérité. La conduite tenue par la Municipalité , & les Citoyens de Saint-Pierre ; la prompte justice qu'ils venoient de faire , forcés par les circonstances & l'évidence des dangers dont ils paroissoient menacés , furent les puissans griefs articulés contre cette Ville ; la Municipalité & les Citoyens furent caractérisés comme insubordonnés au Gouvernement & aux Tribunaux de Justice , comme rebelles & assassins des Mulâtres ; d'après toutes ces considérations prises par l'inconstitutionnelle Assemblée coloniale , communiquées à M. Damas , qui fut requis de fournir toutes ses forces de terre & de mer pour marcher contre Saint - Pierre , M. Damas octroya cette demande , ordonna à M. de Pontevés Gien , commandant le Vaisseau du Roi l'Illustre , & la station aux Isles du vent , de se tenir , ainsi que tous les bâtimens sous ses ordres , prêt à marcher contre Saint-Pierre. M. Damas accéléra la réunion

de son armée de terre, composée d'Habitans cultivateurs, de Mulâtres affranchis, du Régiment de la Martinique, de Nègres libres & esclaves; cet assemblage unique dans son genre, se mit en marche, partie par terre, & partie embarquée sur le Vaisseau l'Illustre & les autres Bâtimens du Roi, qui tous dans cette circonstance, ont montré la plus grande vigilance, & le plus grand zele pour le service contre les Citoyens de Saint-Pierre. Le pillage fut promis à la tête de l'armée; ce stimulant en augmenta l'ardeur; & la malheureuse Ville dans laquelle ils venoient, disoient-ils, pour rétablir le bon ordre, leur étoit promise à discrétion, aussitôt qu'ils s'en seroient emparés. La certitude du départ de MM. Damas & Pontevés, de leurs intentions hostiles, répandirent l'alarme dans tous les cœurs; le premier cris fut aux armes; bientôt vieillards, enfans, étrangers, tous furent dispersés dans les différens Ports, pour repousser un ennemi d'autant plus dangereux, que le motif réel de sa démarche ne tendoit qu'à la dévastation de la Ville & au massacre de ses Habitans. Le Corps Municipal, non moins alarmé, flotta dans l'incertitude de défendre l'entrée, ou de livrer la Ville sans combattre: la dernière opinion prévalut, fondée sur la répugnance naturelle de verser le sang de ses Concitoyens, & la certitude où l'on étoit que le Vaisseau devoit canonner & bombarder la Ville; l'énorme quantité de dangers réunis obligea à la livrer sans coup férir; l'ennemi s'en empara avec cette audace qui convenoit effectivement à une Légion Africaine; une longue liste de pros crits fut déployée; le

fer des tirans commença à s'appesantir sur la tête des Citoyens timides ; & l'instant de leur entrée fut celui où le brigandage & la barbarie se manifestèrent sans réserve.

J'appris que mon nom faisoit partie de ceux que contenoit la liste ; je n'ignorai donc plus le danger qui me menaçoit ; je fus cependant contraint de rester neuf jours au milieu d'eux : le prix énorme qu'exigoiert ceux qui pouvoient faciliter mon évafion , me réduisit à l'impuiffance d'y fatisfaire ; il fallut , faute de moyens , fe réfigner à toutes les fatalités de mon fort , j'y fouscrivis , & je me livrai à la confolante fatisfaction de mourir pour ma Patrie. La récompense de trente-trois mille livres fut promise à celui qui porteroit ma tête à l'Assemblée coloniale ; les perquifitions fe firent avec la plus grande rigueur ; des foldats du Régiment de la Martinique & des habitans cultivateurs compofoient les patrouilles ; toutes les tentatives pour me découvrir furent vaines , ce qui les détermina à fe porter chez moi , d'où ils enleverent tout ce qui tomba fous leurs mains avides ; effets , papiers , tout enfin fut leur proie ; ils fe partagerent cette capture au milieu des rues. Au même instant , M. de Pontevés s'empara d'un navire que j'avois fur la rade , & l'emmena avec lui chargé de prifonniers ; ils ne me laiffèrent donc que la vie , qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de me ravir.

Cette journée fut non-feulement pour moi , mais pour toute la Ville , un jour d'horreur. Des patrouilles de foldats , précédés d'habitans , fe portèrent pendant la nuit chez les Citoyens de toutes les classes , arracherent les maris des

bras de leurs épouses, les enfans des bras de leurs mères éplorées : des cris de douleur percerent les airs, & se firent entendre dans toutes les rues ; les impitoyables cohortes, sourds à la voix de l'honneur & de l'humanité, traînèrent impitoyablement leurs victimes à l'infâme Tribunal érigé par la force & le crime ; & de-là, sans être même entendus, ils furent précipités dans d'horribles cachots, chargés de fers, soustraits à la lumière, à la nature entière ; ils restèrent livrés au plus affreux désespoir. Si quelque impression consolante s'emparoit de leur ame, elle ne pouvoit provenir que de la certitude de leur innocence. Hélas ! l'innocence reconnue par de tels juges, est un crime de plus à leurs yeux. L'expérience ne nous a que trop convaincus de leurs coupables desseins ; les papiers de l'infâme Directoire sont tombés au pouvoir des patriotes : c'est de-là que sont sortis tous les rayons de lumière nécessaires pour éclairer leur coupable conduite, & pour caractériser invariablement leurs attentats, non-seulement sur la ville de Saint-Pierre, ses habitans & son commerce, mais encore sur la Colonie entière.

Huit des malheureux détenus dans les fers devoient expirer sur la roue & au gibet ; les autres devoient aussi terminer leur misérable vie, ensevelis dans les casernes du Fort-Bourbon.

Ces jours furent affreux sans doute. Hélas ! Messieurs, ceux que passent aujourd'hui les Citoyens de Saint-Pierre, sont bien plus mêlés d'amertume & de dangers ; le fatal baïse donné par M. de Viomenil aux Mulâtres de la Martinique, n'a que trop manifesté sa terrible & funeste influence.

Aspirant à l'égalité qu'il leur a promis, ils se sont armés pour y parvenir; stimulés, dirigés par le Directoire & M. Damas, ils leur servent d'instrumens de vengeance; ils portent l'incendie dans toutes les propriétés, & le fer dans le cœur des propriétaires.

Les Negres esclaves, aspirant bientôt aux mêmes droits, ont joint leurs armes à celles des affranchis & des habitans: tous réunis sous le même drapeau, commandés par les mêmes chefs, ils portent le carnage & la dévastation dans cette malheureuse Colonie.

Les Citoyens de Saint-Pierre sont les victimes contre lesquels se dirigent tous les coups; ils sont forcés de tendre la gorge sous le couteau de leurs esclaves révoltés; leurs têtes élevées sur des piques, sont le barbare ornement des camps formés par le Directoire de la Martinique & M. Damas, son Gouverneur. Ce jour est enfin arrivé où les Mulâtres, Negres libres, esclaves, &c. sont armés contre les paisibles Citoyens d'une Ville, dont les seuls crimes aux yeux de leurs ennemis, sont l'opulence & les vertus patriotiques.

C'est donc le coupable Directoire qui a allumé la torche de la guerre civile: à la tête de cet infame Tribunal sont, *Dubuc, Guignod, Gallet, St-Aurin, Godin de Soter, Charleré, &c.* Ce n'est qu'une partie des monstres qui composent ce sanguinaire assemblage, qui a soulevé les affranchis & les esclaves, qui a brisé tous les liens d'union & de fraternité; c'est ce Directoire & ses adhérens qui portent l'incendie dans nos possessions, le pillage dans nos habitations; c'est par eux que le sang des patriotes

a arrosé la terre de la Martinique, & c'est contre eux que nous avons été forcés de prendre les armes.

M. Saimson de Préclair, Lieutenant des vaisseaux du Roi, Capitaine du Port à Saint-Pierre, est un des chefs des hordes noires; c'est lui qui s'est déclaré l'ennemi irréconciliable d'une Constitution, où la vertu & les talens prévau-
 dront, contre de lâches courtisans, soutenus par de coupables protecteurs: il n'ignore pas que ces forfaits passés & présens lui ferment pour jamais la porte aux honneurs & à l'estime publique. C'est lui qui s'est déclaré l'ennemi le plus cruel d'une Ville qui non-seulement fut son berceau, mais encore le théâtre de sa fortune; c'est lui qui dirigea les attentats des Mulâtres & esclaves révoltés, contre les navires du Commerce, lors de leur retour du Fort-Royal à Saint-Pierre. Ils en auroient infailliblement enlevé quelques-uns, si M. de Vandongen, commandant la goelette du Roi la Laure, & moi, commandant le bateau du Roi le Coureur, ne les avions convoyés pendant le cours de leur trajet. C'est encore ce M. de Préclair qui, conjointement avec M. Damas & le Directoire, ont déterminé M. de Riviere, commandant le vaisseau du Roi la Ferme, & M. Dorléans, commandant la frégate l'Embuscade, à unir les forces que la Nation leur a confiées, à celles des esclaves révoltés, pour exterminer les Citoyens de Saint-Pierre. Voilà les principaux agens qui alimentent le foyer qui nous consume; ce sont eux qui ont précipité la ville de Saint-Pierre & la Colonie entiere dans les malheurs dont elle est accablée.

Cette

Cette Ville , naguere paisible & florissante , est déchirée de toutes parts ; autrefois la rivale de toutes les Villes de commerce des Colonies du vent , elle étoit devenue l'objet de leur jalousie , & maintenant le seul sentiment que sa position puisse faire naître , est la pitié.

Les Citoyens timides de cette Ville ont enlevé leurs femmes , leurs enfans & les débris de leur fortune ; ils ont abandonné un lieu qui n'offroit à leurs tristes regards que l'aspect d'un vaste tombeau : cette Ville désolée ne contient dans ses murs que des Citoyens devenus soldats , décidés à mourir de leurs propres mains , plutôt que de recevoir des fers de leurs esclaves. Ils sont déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leur Ville , plutôt que d'abandonner la juste cause pour laquelle ils sont armés. Ils ont , à l'imitation de la Mere-Patrie , élevé un temple à la liberté ; les Décrets de l'Assemblée Nationale sont leurs guides ; c'est-là qu'ils ont puisé leur conduite passée & présente : peuvent-ils être coupables ?

Je voudrois éloigner de mon triste souvenir , ne pas transmettre au vôtre , les supplices affreux auxquels ont été livrés de vertueux Citoyens , pour la cause la plus pure & la plus légitime. Approcherai-je de vos yeux cet effroyable tableau ? Mon cœur répugne à dessiner les traits cruels dont il est composé. Vous êtes sensibles , Messieurs , & vous verseriez des larmes , si , comme moi , vous aviez été témoins des scènes sanglantes dont la Martinique est le théâtre ; sur ce point presque imperceptible sur la surface du globe , se sont réunis tous les crimes dont les hommes les plus corrompus

puissent être susceptibles ; les plus coupables attentats s'y commettent à l'instigation du Directoire , comme s'il pouvoit en assurer l'impunité.

Il me semble encore voir un détachement de soldats du Régiment de la Martinique , enlevés par les Mulâtres , à l'instant mis en pieces , leurs cadavres encore palpitans jetés au milieu des chemins , & foulés aux pieds ; d'un autre côté , quatre braves soldats du Régiment de la Guadeloupe , tombés au pouvoir des Negres , sont à l'instant mis à mort ; leurs têtes coupées sont portées sur de longues piques au camp que commande M. de Maupertuis fils ; sa méprisable épouse accourt en dansant au-devant de ce sanglant trophée.

A la fatale journée du 25 Septembre , dans les champs du Lamentin , une Colonie entiere de Patriotes est livrée au massacre de l'ennemi par la perfidie du Chef qui commande cette expédition. L'Artillerie est enlevée , les Canoniers égorgés sur leurs pieces. Les cadavres expirans les uns sur les autres , sont encore mutilés après leur mort , beaucoup sont faits prisonniers , plusieurs sont conduits au gros Morne , d'autres trouvent le trépas sous le glaive de leurs conducteurs , d'autres sont déchirés à force de chevaux , la tête arrachée du corps est , ainsi que leurs membres épars , suspendus à des arbres , pour y servir de pâture aux oiseaux de proie. Ce ne sont que des esquisses de ce qui se passe à la Martinique.

Lors de mon départ , nous apprîmes un nouveau trait du Directoire , qui met le comble à ses atrocités.

Il livra vingt-neuf prisonniers Patriotes à la discrétion des Mulâtres , qui à l'instant s'en emparèrent & les condamnerent à la mort ; les victimes furent enchaînées ; l'appareil du supplice se présenta à leurs yeux ; les échafauds , les buchers furent dressés ; à l'instant où alloit commencer ce sanglant spectacle , arriva M. le Vassor de Bonneterre , il implora la grace de ces Malheureux , elle lui fut refusée par un cri unanime ; il craignit en persistant d'irriter les bourreaux. L'humanité , la pitié sont expulsées du cœur de ces monstres avides de sang humain ; l'intérêt de la barbarie sont les seuls sentimens qui pénètrent leurs ames féroces. Dans cette intime persuasion M. le Vassor offrit d'acheter les vingt-neuf prisonniers destinés à la mort : à l'instant les haches furent suspendues ; après de longs débats , le prix des victimes fut convenu à 31 moedes , ou 1364 liv. tournois , qui à l'instant furent comptées ; les prisonniers furent livrés à leur libérateur. Ils n'ont échappé à la mort que par la rencontre heureuse d'un vertueux habitant , que la force seule retient au gros Morne ; beaucoup d'autres y sont contre le vœu de leur cœur. Les malheurs de la Martinique sont énormes sans doute ; ce ne sont pas les seuls , Messieurs , qui doivent fixer votre attention ; les Colonies voisines sont menacées des mêmes calamités ; la coalition qui existe entre le Directoire de la Martinique & l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe , vous présentent les mêmes événemens ; les Chefs d'Administration de ces deux Colonies sont cause commune. Le

Directoire de la Martinique donne l'impulsion à tout ce qui l'approche.

M. de Clugny, Gouverneur de l'Isle Guadeloupe, M. de Viévigne, Commissaire-Ordonnateur, de concert avec l'Assemblée coloniale, à la sollicitation du Directoire, enleverent pendant une nuit, des magasins du Roi, le chargement de cinq bâtimens, en munition de bouche & de guerre, destinés pour le champ des Negres & Mulâtres réunis au gros Morne. Les Citoyens de la Pointe-à-Pitre & de la Basse-Terre se réunirent aux soldats Patriotes du Régiment de la Guadeloupe, & firent rentrer dans les magasins du Roi ce qui en étoit furtivement sorti; ils empêcherent par ce moyen cette perfide expédition.

Le Gouverneur de la Guadeloupe, l'Ordonnateur, l'Assemblée coloniale de cette Isle, le Directoire de la Martinique ayant manqué ce coup, depuis long-temps prémédité, tenterent un autre moyen pour subjuguier Saint-Pierre. Il fut fait une requisition à M. de Clugny, pour qu'il rappellât sur-le-champ son Régiment, qu'il avoit, sur une requisition générale de l'Isle, envoyé à Saint-Pierre, pour y secourir & protéger les Citoyens de cette Ville contre les Mulâtres & les Negres révoltés.

M. de Clugny a adressé un ordre impératif à son Régiment d'abandonner la Ville de Saint-Pierre à elle-même, & de se rendre sans délai à la Guadeloupe. Les soldats étonnés de cette inconséquente conduite, se sont assemblés, & ont unanimement reconnu que les Mulâtres & les esclaves étoient révoltés à

la Martinique; que leurs tentatives contre la ville de Saint-Pierre sont les causes qui leur ont été exprimées, lorsque M. de Clugny & l'Assemblée coloniale les engagerent à partir pour cette malheureuse Ville; que depuis deux mois & demi ils sont témoins de la vérité de ces motifs; qu'ils sont journellement obligés de courir aux armes, pour repousser l'ennemi; que les mêmes causes, les mêmes dangers existant, ils ne peuvent se déterminer à refuser la protection qui est si nécessaire à la Ville, au commerce & aux Citoyens de Saint-Pierre; que s'ils exécutoient un ordre aussi dangereux, ils se croiroient responsables de tous les malheurs dont Saint-Pierre seroit accablé; que l'acharnement des Mulâtres & des esclaves contre les Citoyens de cette Ville, est si déterminé, qu'ils seroient infailliblement égorgés, pillés après leur départ; ce qui seroit l'effet de leur abandon irréfléchi.

Sans préjudicier à l'obéissance & au respect qu'ils doivent, & qu'ils ont juré de conserver pour leur Chef, ils ont unanimement arrêté que la dernière goutte de leur sang étoit consacrée à la défense des Citoyens de Saint-Pierre & au soutien des Décrets de l'Assemblée Nationale; qu'ils n'abandonneroient cette Ville infortunée que lorsqu'elle jouiroit d'une paix imperturbable, soumettant dans tous les cas leur conduite au jugement de Nation.

Les Officiers seuls ont obéi à l'ordre de M. de Clugny; ils ont abandonné le Régiment & les drapeaux, pour porter à M. le Général de la Guadeloupe le témoignage sacré de leur obéissance; ils ont conduit leur Régiment au

champ de l'honneur , & ont abandonné la moisson des lauriers à leurs soldats , plus dignes qu'eux de les cueillir.

Une adresse faite par le commerce de la Métropole à ce brave Régiment , pour l'engager à continuer de protéger & couvrir de sa valeur les immenses richesses que Saint-Pierre , contient , qui deviendroient la proie de l'ennemi , s'ils les abandonnoient , a fixé invariablement leur décision. Ils sont sur nos remparts , & combattent avec nous.

Un troisieme expédient sembla promettre au Directoire de la Martinique un succès assuré ; il communiqua les moyens à M. de Clugny qui les accueillit avec chaleur ; en conséquence il fit publier que tous les soldats du Régiment de la Guadeloupe , qui desireroient leur congé absolu , pouvoient se présenter , qu'il leur feroit sur-le-champ délivré ; les braves militaires , en garnison à Saint-Pierre , reçurent cette proposition avec tout le mépris qu'elle inspire à des hommes d'honneur. Ce stratagème ne fut pas infructueux à la Guadeloupe ; les soldats endoctrinés par M. de Clugny , l'Assemblée coloniale & le Directoire de la Martinique , qui avoient envoyé à la Guadeloupe trois Missionnaires pour prêcher sa morale , infecta cette Colonie de ses abominables principes.

Cent quatre-vingt & quelques soldats de ce Régiment , en garnison à la Guadeloupe , acceptèrent un congé qui porte avec lui la honte de celui qui le reçoit.

M. Petit de Viéville , Commissaire-Ordonnateur , ne voulut point être en retard de perfidie ; bientôt il surpassa ses maîtres ; le

moyen dont il se servit auroit eu un infail-
 ble effet, si la valeur généreuse & désintéressée
 du Régiment de la Guadeloupe n'eût déchu cet
 Administrateur corrompu, de ses espérances ;
 il n'avoit fondé que les impressions de son
 cœur, bien différentes de celles des hommes
 qu'il vouloit corrompre. Ce M. Petit crut donc
 qu'en refusant le prêt dû aux soldats, il auroit
 occasionné une fermentation, qui auroit con-
 traint le Régiment à partir ; il connoissoit l'état
 obéré où étoit réduit la Ville, son impuissance
 de réaliser le numéraire nécessaire au service,
 ce qui lui promettoit un succès certain.

Ce M. Petit ignoroit que tous les Capi-
 taines des navires particuliers du commerce
 de la Métropole, sont les témoins impartiaux
 de la conduite des Citoyens de Saint-Pierre ;
 qu'ils pesent dans leur justice l'équité des
 réclamations de cette Ville ; il ignoroit ce
 M. Petit que quand le cœur est pénétré de ces
 grandes vérités, la bourse n'est pas inacces-
 sible, ce qui se réalisa effectivement. MM. les
 Capitaines solderent les troupes armées pour
 la défense de Saint-Pierre, du commerce &
 de ses habitans, inviterent MM. du Conseil
 de Ville à se reposer sur eux pour les fonds
 nécessaires au service prochain.

Un détachement du Régiment de Laferre,
 en garnison à Tabago, s'est évadé, & est venu
 partager avec nous les fatigues & les dangers
 de la guerre civile, ils méritent les éloges les
 plus distingués ; le Régiment de la Martinique
 singulièrement, le détachement de Sainte-Lucie
 & les Compagnies ordinaires se sont associés
 de zèle & de courage : tous les Officiers en

garnison à Saint-Pierre, excepté M. de Felix, se sont rendus au gros Morne, & sont rangés sous la bannière africaine, sous les ordres d'un Negre esclave, nommé Fayance, qui fut condamné à la roue, il a six ans, par Arrêt du Conseil. M. Damas, Général alors à la Martinique, offrit un prix pour la tête de ce scélérat qui, par l'effet des événemens imprévus, se trouve aujourd'hui le second Chef, après M. Damas, de l'armée mise en mouvement contre Saint-Pierre.

Le reste du Régiment de la Martinique, en garnison au Fort-Bourbon & Fort-Royal, se sont conduits & se conduisent de la manière la plus sage, la plus mesurée & la plus digne des éloges de leurs compagnons d'armes, & le Corps d'Artillerie donne l'exemple des plus hautes vertus. MM. de Boubers & la Ronde, Officiers au Régiment de la Martinique, commandant le Fort-Royal, sont les seuls qui n'aient pas puni les Patriotes de leur confiance; leur conduite invariable nous a convaincus de leurs sentimens patriotiques.

MM. Fourne aîné, Commissaire du Fort-Bourbon, Craffons de Medeuil, Lafargue, Desparnaud & Lavaud, &c. ont singulièrement contribué à diriger tous les mouvemens, tant de Saint-Pierre, que du Fort-Royal, avec une précision, une énergie qui, en ménageant nos forces, les ont rendus redoutables à nos ennemis. Les volontaires de la Basseterre, quelques autres Paroisses de la Guadeloupe, ceux de Marie-Galante, Tabago, Sainte-Lucie, sont restés dans nos foyers; ils ont abandonné femmes, enfans, fortune, pour voler à notre secours;

secours ; ils sacrifient leurs vies pour conser-
ver les nôtres : est-il un sentiment de gratitude
qui puisse égaler tant de générosité ?

Toutes ces forces réunies formerent à-peu-
près mille hommes, dont M. Coquille du Go-
mier , citoyen de la Basse-Terre Guadeloupe,
est le Commandant en chef. Sans ce brave &
généreux Patriote , Saint-Pierre étoit perdu
sans ressource ; sa vigilance , sa constance , sa
prudence & sa valeur , sont autant de vertus
qu'il a réunies pour écarter les terribles effets
de l'orage qui nous menace.

Voilà , Messieurs , l'état présent des forces
avec lesquelles nous avons contenu une partie
des habitans de l'Isle , les Grenadiers du Régi-
ment de la Martinique , quinze cens Mulâtres
affranchis , & vingt mille esclaves révoltés ;
nous pouvons tenir ces ennemis méprisables à
la portée du canon de nos remparts ; à cette
distancé nous voyons dévorer par les flammes
toutes les habitations circonvoisines ; & la fu-
mée de nos fortunes , réduites en cendre , vient
achever d'obscurcir nos yeux , qui le sont déjà
de nos larmes.

Toute communication de campagne en ville
est interceptée par les Negres ; celle de la mer
l'est aussi par M. de Riviere , commandant le
vaisseau du Roi la Ferme , & M. Dorléans ,
commandant la frégate l'Embuscade : à ces
deux chefs , ce sont joints un brik , un bateau
& une goelette , armés par le Directoire , qui
a fourni à M. de Riviere & Dorléans des Mulâ-
tres & Negres libres & esclaves , pour l'exécu-
tion de ses projets hostiles contre Saint-Pierre
& le Fort-Royal.

Les bâtimens légers sont commandés par des Officiers de vaisseau.

Si cette station réduisoit son activité au blocus de Saint-Pierre, les Colonies anglaises se réduiroient à nous plaindre : mais non, Messieurs, cette station royale exerce des brigandages iniques, qui compromettent le pavillon des Nations. Un bâtiment anglais a été arrêté par les bâtimens de la station ; le Capitaine, l'Armateur & l'équipage ont été à l'instant mis aux fers ; après trois jours de détention, ils ont été renvoyés à Saint-Pierre, où ils ont dressé leur plainte à l'Amirauté, & dont ils ont envoyé l'expédition à la Barbade.

La frégate l'Embuscade s'empare de tous les navires du Commerce, caboteurs ou autres, qui approchent de Saint-Pierre, sans distinction de Nations, enleve les paquets de correspondance, les ouvre, & enfin les livre à la plus coupable indiscretion. Le Commerce éprouve les mêmes vexations dans toutes ses parties : ce sont les honorables fonctions de M. Dorelans, dont l'exemple est scrupuleusement suivi par ses compagnons de brigandage, le brik, le bateau, la goelette du Directoire.

Si cette croisière n'est pas interrompue, Saint-Pierre est perdu, le pavillon de la Nation compromis, & le commerce anéanti : le sort de cette Colonie est décidé si vous l'abandonnez ; la famine menace les Citoyens de la ville de Saint-Pierre ; les esclaves révoltés les environnent au-dehors ; le vaisseau la Ferme, la frégate l'Embuscade, le brik, le bateau, la goelette, bloquent le passage par mer ; les Citoyens de cette malheureuse Ville sont investis

de toutes parts ; de tous côtés environnés d'ennemis cruels & méprisables , leur rempart fera leur tombeau ; ils s'enfouleront sous leurs ruines ; leur dernière heure sera consacrée à la Patrie ; ils cesseront de vivre en bénissant le Ciel d'avoir assez vécu pour connoître la liberté & les immortels Décrets de l'Assemblée Nationale , dont ils auront jusqu'au dernier soupir respecté & religieusement suivi les immortels Décrets.

Un objet important qui achevera de caractériser les Citoyens de Saint-Pierre , qui effacera la plus légère nuance défavorable sur leur conduite passée & présente , est le procès-verbal dressé par tous les Députés conciliateurs de toutes les Colonies françaises du vent , réunies à la Martinique , la situation critique de l'Isle Martinique , la ruine indubitable de la ville de Saint-Pierre , le soulèvement des affranchis , l'insurrection des esclaves , la criminelle conduite du Gouvernement & des habitans cultivateurs , les procédés hostiles de la flation du Roi contre des Citoyens armés pour la plus légitime défense , pour repousser enfin les coups de leurs esclaves révoltés.

Toutes ces causes réunies ne devoient infailliblement produire que des effets destructeurs , non-seulement pour la Colonie de la Martinique , qui en est le théâtre , mais encore pour toutes les Colonies françaises & étrangères.

Ces considérations plus que suffisantes ont invité toutes les assemblées coloniales de chacune des Isles françaises , à faire une réunion générale de Députés conciliateurs , afin de prendre la plus scrupuleuse instruction sur les

objets qui divisent les partis , de mettre tout en usage pour désarmer des Citoyens , des Colons , des freres , qui bien loin de se détruire entre eux , devoient réunir leurs forces pour faire rentrer les affranchis & les esclaves dans leur devoir.

D'après les instructions données à chaque députation particuliere , ils partirent de leurs Colonies respectives , se rendirent à Saint-Pierre , communiquèrent au Conseil de Ville & au peuple assemblé le but qu'ils se proposoient ; ils furent non-seulement confirmés dans leur bienfaisante activité , mais suppliés par le peuple même de tout mettre en usage pour ramener la paix depuis si long-temps désirée.

MM. les Députés conciliateurs jugèrent par les dispositions pacifiques des Citoyens de la ville de Saint-Pierre , que le succès de leurs démarches étoit assuré : ils avoient encore des doutes sur l'accueil du Fort-Royal & Fort-Bourbon. Ils s'y rendirent , communiquèrent , ainsi qu'ils l'avoient fait à Saint-Pierre , & leurs pouvoirs & leurs desirs.

Ils furent , comme à Saint-Pierre , suppliés de ne rien négliger pour réunir les partis divisés de cette malheureuse Colonie. Ils furent annoncés au Fort-Bourbon ; les troupes furent instruites du caractère & des pouvoirs de la députation : toute la garnison applaudit à cette démarche , confirma d'avance tout ce que MM. les Députés conciliateurs pouvoient avoir fait & pourroient faire pour le bien général.

MM. les Députés conciliateurs sortirent du Fort-Bourbon , convaincus que toutes les difficultés étoient applanies par la modération

& l'amour de la paix que les Citoyens militaires & militaires Citoyens des villes de Saint-Pierre, Fort-Poyal & Fort-Bourbon, avoient manifestés.

Ils se rendirent au gros Morne, fermément persuadés que les mêmes dispositions assureroient la paix & le bonheur à la Colonie. Ils furent trompés ; après avoir communiqué à M. Damas leurs pouvoirs & le but de la députation, ce Général leur répondit : « *je desire* » *la paix autant que vous, Messieurs ; ma puissance, comme ma bonne volonté pour l'opérer, sont enchaînées ; je ne suis plus le maître : le Directoire s'est emparé de ma personne & de mon autorité, il ne me reste de Général que le nom* ». Il détourna les yeux, & pleura.

MM. les Députés conciliateurs ne furent pas peu surpris de ce début : vu la nullité de M. Damas pour concourir avec eux au même but, ils résolurent de s'adresser au Directoire, auquel ils communiquèrent leurs pouvoirs, qui furent longuement pointillés ; quelques-uns furent déclarés insuffisans pour traiter avec *cet auguste Tribunal* ; d'autres furent admis par tolérance, & les autres furent assez maltraités en propos & en actions.

MM. les Députés ne ralentirent pas leur ardeur ; les mauvais procédés ne les empêchèrent pas d'établir leurs propositions de paix & de réunion ; elles furent rejetées avec indignation ; on assura MM. les Députés que la guerre ne cesseroit qu'après la ruine totale de la ville de Saint-Pierre, & le massacre des rebelles qui l'habitent.

Toutes les espérances de conciliation furent anéanties ; le Directoire alluma les fourneaux de la guerre civile , l'embrasement fut bientôt général ; cet infame Directoire non content de porter le fer & le feu dans toutes les propriétés des Citoyens qui n'étoient pas de son parti , joignit bientôt au comble de la barbarie le comble de la scélératesse ; pendant longtemps M. Damas fut contraint de sanctionner les opérations du Directoire , le pistolet sous la gorge ; son cœur qui sans doute répugnoit à cette coupable activité , lui occasionna une sérieuse maladie ; le Directoire craignant pour ses jours , le força à donner des signatures en blanc ; lorsqu'elles ont été épuisées , nous en avons reçu qui ont été soumises au jugement d'écrivains experts , qui les ont reconnues fausses & contrefaites.

Vu les infructueuses tentatives des Députés conciliateurs , ils se rendirent au Fort-Royal , témoignèrent le regret qu'ils avoient de n'avoir pu réussir à effectuer le plan qu'ils s'étoient proposés ; que c'étoit avec la plus vive douleur qu'ils voyoient le Directoire & ses adhérens disposés au carnage , & bien loin d'entendre aucunes propositions de pacification.

Cette nouvelle engagea les Citoyens de Saint-Pierre , Fort-Royal & Fort-Bourbon à se mettre sur la défensive. MM. les Députés furent néanmoins priés de reprendre une seconde conférence avec M. Damas & le Directoire.

MM. les Députés se rendirent aux instances publiques , partirent pour le gros Morne , discutèrent plusieurs objets ; les résultats furent

de continuer les horreurs de la guerre civile ,
du carnage & de la dévastation.

Le Directoire se servit de l'organe des Députés conciliateurs , pour enjoindre aux Citoyens de Saint-Pierre & Fort - Royal le désarmement des Corsaires qui étoient en croisiere au vent de l'Isle.

MM. Les Députés conciliateurs témoignèrent leur surprise de cette demande , d'autant plus indiscrete , qu'il n'existoit aucuns Corsaires armés : « ils exposèrent au Directoire que » les bâtimens en activité au vent de l'Isle , » expédiés par Saint-Pierre & Fort Bourbon , » sont deux domaines du Roi , la goelette du » Roi la Laure , commandée par M. de Van- » Dongon , Lieutenant de vaisseau , & le ba- » teau du Roi le Coureur , que commande » M. de Lahorie , suivent une activité d'autant » plus légitime qu'elle est autorisée par l'As- » semblée coloniale , & les Ordonnances du » Roi ; que ce service est indispensablement » nécessaire pour s'opposer au Commerce pro- » hibé , & à la sortie des denrées coloniales » dont depuis si long-temps la Métropole est » frustrée ».

MM. les Députés conciliateurs se retirèrent aussi peu satisfaits que la première fois ; & convaincus de leurs infructueuses démarches , ils crurent devoir se diviser , & se rendre dans leurs Colonies respectives , y rendre compte à leurs Constituans des dispositions pacifiques dans lesquelles ils avoient trouvé les Citoyens des Villes de Saint-Pierre & Fort-Royal , leur faire part de l'opiniâtreté du Directoire & de ses adhérens , leur annoncer enfin

le soulèvement général des esclaves , & la perte inévitable des Colonies , si la Martinique n'est promptement secourue.

Les Colonies ne virent pas d'un œil indifférent l'état de crise où étoit la Martinique ; craignant la contagion pour eux-mêmes , ils devoient tout mettre en usage pour extirper jusqu'à la racine d'une insurrection si dangereuse , ils résolurent donc une tentative. Une seconde députation de toutes les Colonies se rendit à Saint-Pierre , au Fort-Royal & Fort-Bourbon ; elle trouva les Citoyens dans les mêmes dispositions de pacification. Les Députés conçurent de nouvelles espérances , ils se rendirent au gros Morne , virent M. Damas , obtinrent de lui les mêmes réponses ; ils s'adressèrent au Directoire , qui montra la plus grande opiniâtreté à continuer la dévastation & ses hostilités contre la Ville de Saint-Pierre ; cette députation se retira au Fort-Royal , y témoigna ses regrets de n'avoir pu ramener la paix si désirable après une longue & malheureuse guerre , & singulièrement dans l'état présent de la Colonie.

Cette députation a soutenu , persisté jusqu'à extinction de moyens , pour désarmer les Citoyens de part & d'autre , & par ce moyen terminer le cours des calamités qui déchirent la Colonie.

Les fréquentes démarches faites par les Députés conciliateurs soit en corps , soit partiellement , n'ont eu aucun succès.

Quelques membres de la députation de la Guadeloupe , ne conserverent pas cette intégrité , cette pureté d'ame indispensables au caractère

raçtere sacré dont ils étoient revêtus, l'immenfité de leurs dettes, la dépravation de leurs affaires domeftiques, les touchoient de plus près que les intérêts de leurs Concitoyens & de la Colonie. La morale du Directoire devoit influer avec fuccès fur le cœur de femblables hommes ; effectivement bientôt pénétrés des principes du Directoire, ils firent caufe commune, s'embarquerent furtivement à la Trinité pour fe rendre à la Pointe-à-Pitre ; trois membres du Directoire les y accompagnèrent, ils infectèrent cette fuberbe & paifible Colonie de leur effroyable doctrine ; ils ne firent que trop de profélites.

Des cultivateurs abforbés fous le poids énorme de leurs engagemens indiscrets, faififfent avec empreflement les moyens de s'affranchir envers leurs créanciers de l'acquit de leurs dettes ; ils fe déclarent ennemis des Négoçians, victimes de leur confiance ; ils jouiffent de leurs fortunes, ils veulent encore leur ravir la vie, & convertir en cendre des Villes de Commerce où ils font venus puiser les richesses qu'ils poffèdent aujourd'hui.

Voilà, Messieurs, les moyens affreux qu'emploient le méprifable Directoire de la Martinique & fes adhérans, pour s'acquitter d'une dette de plus de trente millions envers le Commerce.

Quelques Habitans planteurs de la Guadeloupe, dont les mœurs font auffi dépourvées que les fortunes délabrées, font partie de l'Assemblée générale coloniale de la Guadeloupe ; ils font agités des mêmes defirs, mus par les agens, & les principes du Directoire, qui leur

servent de modele , & dont jusqu'à présent ils sont les fideles imitateurs.

Il s'en faut encore beaucoup que l'Assemblée coloniale de la Guadeloupe soit parvenue au même degré de corruption, que celui auquel est le Directoire de la Martinique. M. de Bouvoire est en tout semblable à M. Dubuc , excepté en génie ; il y a donc tout à craindre , si son influence se manifeste suivant son cœur.

N'en doutez pas , Messieurs , la Guadeloupe est menacée des mêmes malheurs , si Saint-Pierre est abandonné , si le Directoire & ses adhérens triomphent ; les Habitans séduits ont le même caractère , les mêmes moyens , & bientôt la même audace ; le Gouvernement devient sans énergie , le Commerce a les mêmes droits à réclamer , à soutenir ; ce sont les mêmes causes , elles doivent produire les mêmes effets.

Malgré la désertion de quelques membres de la députation conciliatrice , ceux qui restèrent continuerent leurs pénibles , mais très-honorables fonctions ; ils ne bornerent pas leurs bienfaisans procédés aux négociations du gros Morne ; ils apprirent l'arrivée du vaisseau du Roi la Ferme & de la frégate l'Embuscade , cette nouvelle jeta dans tous les cœurs un rayon d'espérance ; les Députés conciliateurs s'embarquerent pour se rendre à bord du vaisseau ; solliciter la médiation de M. de Riviere , son Commandant ; il refusa de les entendre , de communiquer d'aucune maniere. Cette conduite du Capitaine du vaisseau surprit autant qu'elle alarma ; il fallut se retirer & se livrer aux plus triste réflexions.

On ignoroit encore les intentions des deux

Capitaines du vaisseau & de la frégate , elles ne furent que trop-tôt manifestées.

Nous étions bien loin de croire que comme M. de Pontevés Gien , MM. de Riviere & Dorléans se déclareroient les ennemis des Citoyens de Saint-Pierre & du Fort-Royal sans les avoir entendus.

Nos malheurs étant à leur comble , les Députés conciliateurs se déterminèrent à abandonner une malheureuse Colonie , dont la ruine étoit inévitable. Ces ministres de paix furent conduits par les Commissaires réunis , les Municipalités & le Peuple ; ce nombreux cortège se rendit dans le plus morne silence au bord de la mer ; là ils reçurent nos derniers baisers , & les témoignages d'une éternelle reconnoissance ; ils furent obligés de fuir des lieux qui devoient bientôt être livrés aux horribles coups de la guerre civile. Le vaisseau du Roi la Ferme , commandé par M. de Riviere , se trouva sur le passage du bateau qui les emportoit ; ils tenterent un dernier effort pour parler à M. de Riviere ; un Officier du vaisseau fut envoyé à bord de leur bateau , M. Saimson de Préclair l'y accompagna ; le premier conféra , avec assez de modération , avec MM. les Députés , qui sollicitèrent un entretien avec M. de Riviere , afin d'obtenir sa médiation. Cet Officier leur dit que M. de Riviere avoit reçu de M. de Damas l'ordre absolu de ne communiquer qu'avec le gros Morne. MM. les Députés insisterent , démontrèrent que c'étoit le seul moyen d'obtenir la paix. *Plus de paix* , dit brusquement M. de Préclair , *Non , Messieurs , point de médiation.*

nous enleverons leurs Forts , leur Ville ; la chute de la tête du dernier Citoyen qui les habite , sera pour nous le terme de la guerre. Ces terribles sentences furent accompagnées d'imprécations , & d'épithetes qui firent frémir d'horreur les Députés conciliateurs.

Il fut ordonné à MM. les Députés de suivre leur route , & de s'éloigner au plus vite ; le Commandant du vaisseau réitéra cet ordre ; à l'instant même le vaisseau la Ferme fit voile pour approcher la terre , & ranger de près le Fort de Lisset à Ramier , que les Patriotes avoient armés sur les bruits de guerre qui s'étoient répandus quelques jours auparavant. Le vaisseau & les batteries qu'avoit fait monter M. de Riviere , dirigerent leur feu sur Lisset à Ramier ; après trois jours d'un feu continuel de terre & de mer , l'eau manquant à la garnison , elle se rendit à la discrétion du Commandant du vaisseau , qui livra & le Fort & les Soldats d'artillerie qui le défendoient à la discrétion des Mulâtres. Il est bon d'observer que le Fort ne tira pas un seul coup de canon au vaisseau quoiqu'il fût sous sa volée.

Cet acte d'hostilité acheva l'embrasement ; les Habitans , partisans du Directoire , les Mulâtres affranchis , les Nègres esclaves , la station du Roi , tous sont réunis contre Saint-Pierre & le Fort-Royal : s'en est donc fait ; plus d'espérance de paix , la torche de la guerre civile est allumée , c'est dans le sang du dernier patriote qu'elle doit s'éteindre.

Daignez , Messieurs , jeter les yeux sur l'état actuel de la plus florissante Ville de vos Colonies.

La Ville de Saint-Pierre, l'entrepôt le plus considérable qu'aucune puissance de l'Europe possède en Amérique, pourroit-elle vous être assez étrangère, pour ignorer sa célébrité. Ses Fondateurs furent ces anciens Filibustiers qui ont étonné l'Europe par leur bravoure. Ils ont transmis à leurs descendans ce même courage; ils ont servi dans toutes les guerres de la Nation avec cette intrépidité qui les rendoit redoutable & toujours victorieux. Dans la guerre de 1748, dans celle de 1756 entr'autres, ils firent plus de prises sur l'ennemi que toute la Marine Royale; car depuis 1756 jusqu'en 1761, ils conduisirent à Saint-Pierre 1845 bâtimens ennemis.

Ce sont eux dont le Marquis de Bouillé s'est servi pour enlever aux Anglais l'Isle de la Dominique, dans la guerre de 1778; ce sont eux, & les Citoyens de Saint-Pierre, qui ont contribué à la conquête de Saint-Vincent, cette Ville aujourd'hui assiégée par les Damas, les Dubuc, les Riviere, les Dorléans, &c. Succombera-t-elle sous les coups de ses coupables ennemis? Ses habitans, aussi malheureux que braves, interpellent aujourd'hui les anciens témoins de leur valeur, & ils disent: « Déclarez à la face de la Nation si vous avez jamais employé des hommes plus dévoués à la Patrie, lorsque vous avez eu à défendre ou à faire triompher le pavillon français en Amérique? »

Si la Martinique succomba en 1761, & passa sous la domination anglaise, elle dût ce malheur à ce que la défense en fut confiée à un sieur la Touche Levassor, fils d'un planteur de cette Colonie; si la ville de Saint-Pierre

eût pu y mettre un Chef de son choix, la Martinique n'eût pas été vendue; encore vierge, elle pourroit dire, par l'organe de ses défenseurs, aucune puissance de l'Europe ne nous a vaincu, & ne nous détachera du peuple qui nous fonda, & nous y ferons inviolablement attachés.

Les planteurs de cette Colonie, comme le geai de la fable, ont osé se montrer à la Nation couverts des lauriers de Saint-Pierre.

Cette Ville ne doit pas être seulement considérée comme le plus puissant boulevard de la France dans les Antilles; mais elle doit être encore aussi digne de votre attention, comme entrepôt de Commerce.

Avant les troubles qui ont agité cette Colonie, elle procuroit au Royaume de France un débouché annuel de 50 millions de marchandises, dont 20 se consommoient dans la Colonie même, & 30 passaient chez les Nations étrangères de son voisinage. Si aujourd'hui la ville de Paris ne lui envoie plus pour 6 millions de marchandises; si la Province de Normandie, celle de Bretagne, si la ville de Lyon, si toutes les manufactures du Royaume voient leurs ateliers sans occupations; si les ports de mers du Commerce de France sont pleins de navires, réduits à une onéreuse inaction, qu'ils s'en prennent à cette horrible cabale de planteurs, qui, après avoir armé contre Saint-Pierre les mains de leurs esclaves, est venue dans la Capitale séduire le ministère de la Marine, assiéger le Comité colonial, & en imposer, par les plus audacieux mensonges, à l'Assemblée Nationale.

La position critique des villes de Saint-Pierre, Fort-Royal & des Paroisses y réunies, réclament votre appui. Au nom de l'humanité, ne les abandonnez pas ; six mille familles vous tendent les bras , implorent vos secours , pour détourner le fer assassin qui les menacent : les repoufferez-vous ? Seront-elles exclues des effets de cette bienfaisance que vous répandez sur tout l'Empire français ? Ne détournez pas les yeux à l'aspect de ces malheureux & vertueux Citoyens , qui n'ont éprouvé les maux qui les accablent que pour soutenir les Décrets de l'Assemblée Nationale , & qui n'ont pris les armes que pour éloigner la mort dont ils étoient menacés par leurs esclaves révoltés.

DE LAHORIE, Citoyen Français, Député-adjoint de la ville de Saint-Pierre-Martinique, à l'Assemblée Nationale.

